

# Zoom sur les abonnements à tarif réduit

## La tarification solidaire

Proposée par l'Eurométropole de Strasbourg, la tarification solidaire permet de bénéficier d'une réduction durant **12 mois maximum** sur le prix d'un abonnement mensuel.

Les tarifs de cet abonnement sont fixés en fonction de **l'âge**, du **Quotient Familial (QF)** et s'appliquent à l'ensemble des ayants droit du foyer (parents et enfants) mentionnés sur l'attestation.

Les droits à la tarification solidaire doivent être renouvelés tous les ans via l'agence en ligne ou à l'agence commerciale CTS.

Pour bénéficier d'un abonnement à tarif réduit, **votre quotient familial doit être inférieur ou égal à 764 €**.

## Comment mettre en place un abonnement à tarif réduit ?

### 1<sup>ÈRE</sup> ÉTAPE : FAITES AU PRÉALABLE ÉTABLIR VOTRE QUOTIENT FAMILIAL

- > **ALLOCATAIRE CAF**, votre quotient familial se trouve sur votre **attestation de PAIEMENT** disponible sur [caf.fr](http://caf.fr), rubrique **Mon compte**.
- > **NON-ALLOCATAIRE CAF**, vous pouvez faire établir votre quotient familial via :
  - le **site de l'Eurométropole de Strasbourg** : [demarches.strasbourg.eu](http://demarches.strasbourg.eu), rubrique Santé/Social,
  - ou **la mairie ou le CCAS** (centre communal d'action sociale) de votre commune en présentant les justificatifs correspondants\*,
  - ou **le centre médico-social (CMS)** de votre quartier en présentant les justificatifs correspondants\*.

**2<sup>ÈME</sup> ÉTAPE : SI VOTRE QUOTIENT FAMILIAL EST INFÉRIEUR OU ÉGAL À 764 €, FINALISEZ VOTRE DEMANDE À L'AGENCE COMMERCIALE CTS OU DIRECTEMENT SUR VOTRE COMPTE CLIENT VIA L'AGENCE EN LIGNE.**

- > **ALLOCATAIRE CAF**, munissez-vous de votre pièce d'identité, de votre carte Badgéo (et celles de vos ayants droits si nécessaire) et de votre **attestation de PAIEMENT de moins de trois mois**. Attention, seules les attestations de paiement en version papier sont acceptées.
- > **NON-ALLOCATAIRE CAF**, munissez-vous de votre pièce d'identité, de votre carte Badgéo (et celles de vos ayants droits si nécessaire) et de **votre attestation de QUOTIENT FAMILIAL de moins de trois mois**. Si vous avez obtenu votre attestation via le site de l'Eurométropole de Strasbourg, **l'e-mail accompagnant** cette attestation devra aussi être présenté au moment de la mise en place de votre abonnement.

\*dernier avis d'imposition, pièce d'identité ou livret de famille.

## Les étudiants boursiers

Les étudiants boursiers peuvent bénéficier d'un abonnement à tarif réduit en fonction de leur **échelon de bourse** (hors échelon 0 ou 0 bis).

	Tarifs applicables en fonction de l'échelon de bourse	
	- de 26 ans	26-64 ans
Échelon 1 ou 2	13,60 €	25,70 €
Échelon 3 ou 4	7,30 €	13,40 €
Échelon 5,6 ou 7	3,40 €	5,80 €

Comment mettre en place un abonnement à tarif réduit avec une notification de bourse (à partir de l'échelon 1) ?

### EN AGENCE COMMERCIALE

En présentant sa carte Badgéo et sa notification de bourse de l'année en cours délivrée par le CROUS, le Ministère de l'Agriculture ou la Région Grand Est (pour les étudiants dans le domaine sanitaire et social).

### EN LIGNE, DEPUIS VOTRE COMPTE CLIENT

Retrouvez toutes les informations sur notre site, [cts-strasbourg.eu](http://cts-strasbourg.eu), rubrique Titres de transport/Titres et tarifs.

## Les étudiants non boursiers

Étudiant non boursier ? Vous pouvez peut-être bénéficier d'un abonnement à tarif réduit grâce à votre quotient familial.

- > Retrouvez toutes les informations sur [cts-strasbourg.eu](http://cts-strasbourg.eu), rubrique Titres de transport/Titres et tarifs ou faites une demande de quotient familial directement sur le site de l'Eurométropole de Strasbourg, [demarches.strasbourg.eu](http://demarches.strasbourg.eu), rubrique Santé/Social.